

# MISSION DE CONSEIL

## relative à la concertation sur la mise en comptabilité du PLU de Carentan-Les-Marais

Laurent DEMOLINS, garant désigné par la CNDP

Date de remise du rapport, le 10 octobre 2022



Le présent rapport précise les conditions de réalisation de la mission de conseil, relative à la concertation sur le projet de mise en comptabilité du PLU<sup>1</sup> de la commune de Carentan-Les-Marais. Cette mission de conseil, reçue le 6 avril 2022 par le garant de la concertation préalable du projet Hommage aux Héros (HAH), a été conduite parallèlement à cette même concertation préalable. La délibération du conseil municipal de Carentan-Les-Marais en date du 15 septembre 2022 (cf. annexe 1), l'avis de concertation préalable à la mise en conformité du PLU publié le 23 septembre 2022 (cf. annexe 2) et ses publications dans la presse (cf. annexe 3), figurent en annexes du présent rapport.

La mission de conseil avait pour objectif de formuler des recommandations auprès du maire de Carentan-Les-Marais portant sur le dispositif participatif à mettre en place par rapport au projet de mise en comptabilité (MEC) du PLU, à l'occasion du projet « Hommage aux Héros ». La mission avait aussi pour objectif de formuler des recommandations afin d'agir de manière cohérente par rapport à la concertation préalable organisée sur le projet Hommage aux Héros du 16 août au 7 octobre 2022.

Cette mission s'est principalement articulée autour de 4 étapes :

- i) à la réception de la mission de conseil au début du mois d'avril ;
- ii) après l'étude de contexte début mai ;
- iii) à la fin du mois d'août 2022 lors de la réception d'un projet de concertation établi par la mairie ;
- iv) en septembre 2022, jusqu'à la décision de la mairie d'organiser la concertation à partir du 10 octobre 2022, postérieurement à la concertation préalable du projet Hommage aux Héros.

### **Etape 1.**

Dès la réception de sa mission, le garant a pris attache avec M. Jean-Pierre Lhonneur, Maire de Carentan-Les-Marais, qu'il a rencontré avec sa Directrice générale des Services, le 7 avril 2022 en sa mairie. Il a appelé d'emblée son attention sur les points suivants :

- 1. Le déplacement sur le terrain
- 2. La participation aux réunions de la concertation préalable Hommage aux Héros
- 3. L'établissement du bilan mise en compatibilité du PLU après la concertation HAH
- 4. Les explications sur le devenir du terrain avec ou sans projet HAH et la nécessité de communiquer sur ce thème.

### **Etape 2.**

Dans un deuxième temps, après diverses rencontres conduites en avril 2022 dans le cadre de son étude de contexte avec les acteurs du territoire parmi lesquels des opposants au projet, le garant a indiqué le 5 mai 2022, lors d'une visio-conférence avec M. Lhonneur, qu'il lui paraissait souhaitable que le Maire de la commune de Carentan-Les-Marais :

---

<sup>1</sup> Plan local d'urbanisme

- 1. Participe à chacune des réunions publiques qui seront organisées par le maître d'ouvrage dans le cadre de la concertation préalable relative au projet « Hommage aux Héros » ;
- 2. Dresse à l'issue de cette concertation un bilan des enseignements qu'il en aura tiré quant à la mise en conformité du PLU de la commune ;
- 3. Envisage avec les administrés qui le souhaitent un déplacement sur l'emprise envisagée pour le projet ;
- 4. N'entreprene la modification du PLU qu'après la concertation préalable organisée sur le projet "Hommage aux Héros" et la confirmation que le projet reste d'actualité ;
- 5. Communique d'une manière totalement transparente sur l'aspect financier concernant à la fois i) l'acquisition auprès de la Safer des 32 ha de réserve foncière compensant l'emprise agricole sur laquelle le projet devrait être réalisé, ii) les conditions envisagées de location de cette emprise au maître d'ouvrage, iii) les conditions du prêt réalisé par la commune pour acquérir les terres « compensatrices » proposées par la Safer ;
- 6. Fasse établir par un organisme agréé ou reconnu du type « Manche attractivité » ou « Comité Régional du Tourisme » les recommandations qui seraient de nature à garantir que le projet « Hommage aux Héros », s'il se réalisait, ne viendrait pas pénaliser le développement des musées mémoriels déjà existants de la Manche et du Calvados ;
- 7. Invite les élus de la communauté de commune, du département et des autorités consulaires, de la région de Normandie, les directeurs de musée de la Manche et du Calvados, à se positionner et argumenter leurs positions quant à ce projet ;
- 8. Envisage, si le projet est confirmé, la mise en place d'une structure de gouvernance élargie en charge à la fois de l'établissement du cahier des charges du projet et de veiller à son respect par le maître d'ouvrage.

### **Etape 3.**

Saisi le 26 août par la Directrice adjointe des Services de la mairie de Carentan-Les-Marais, qui envisageait de lancer une concertation sur la modification du PLU du 15 septembre au 15 octobre 2022, le garant a fait part à la Directrice de ses réserves quant au choix de ces dates.

Il a recommandé de ne commencer la concertation sur la modification du PLU qu'après que la concertation sur le projet Hommage aux Héros soit terminée (7 octobre) et idéalement après la remise du bilan du garant de la concertation préalable portant sur le projet Hommage aux Héros (7 novembre date butoir).

Il a indiqué qu'il n'y avait, de son point de vue, aucune urgence pour la Mairie car l'enquête publique ne devrait pas avoir lieu avant le printemps 2023. Il a également précisé qu'il serait maladroite que les deux concertations se chevauchent (HAH et Mise en conformité du PLU), cette situation étant susceptible de placer la Mairie en difficulté dès lors que le public pourrait i) l'accuser de précipitation, ii) l'interroger sur des points dont la Mairie n'aurait pas la réponse - la concertation HAH étant encore en cours - iii) laisser penser que la concertation HAH n'est qu'un habillage.

Le 29 et le 30 août, le garant a fait part de ses arguments à M. J. P. Lhonneur, au maître d'ouvrage ainsi qu'au Secrétaire général de la Préfecture de la Manche.

Le 2 septembre, le Maire de Carentan indique au garant qu'il a décidé de reporter la concertation relative à la mise en conformité du PLU à la mi-octobre, une fois terminée la concertation organisée par le maître d'ouvrage du projet Hommage aux Héros.

Le 8 septembre, lors d'un échange téléphonique avec la Directrice générale des Services, le garant indique que :

- 1. Une concertation du 10 octobre au 5 novembre ne lui semble pas poser de difficulté quand bien même le bilan de la concertation préalable n'aura pas été rendu, les modalités de cette concertation MEC PLU (nombre de réunions, etc.) restant encore à définir ;

- 2. Le Maire, du fait de sa présence à chacune des réunions de la concertation préalable, sera en mesure de parfaitement apprécier le contexte tant général que particulier dans lequel le projet de mise en conformité du PLU s'inscrit et ceci sans même attendre le bilan du garant ;

- 3. Une attention particulière semble toutefois devoir être portée à la question des aménagements routiers nécessaires, à leur coût et à leur financement, du fait du projet HAH. Des travaux routiers pourraient en effet devoir être engagés, notamment entre la sortie de la RN 13 et le site ou sur la route départementale, pour garantir que les flux de visiteurs - s'ils sont conformes aux attentes d'Hommage aux Héros avec des pointes de 6000 visiteurs certains jours - ne génèrent pas de risque d'accidents de circulation, lesquels pourraient éventuellement engager la responsabilité de la commune s'il était considéré que des aménagements ad hoc n'ont pas été réalisés. Cette question qui pourrait être abordée par le public lors de la concertation MEC PLU implique peut-être aussi les services gestionnaires de ces voies de circulation (RN et RD).

Concernant la tenue des réunions de concertation et leur organisation, la participation du Maire de Carentan-Les-Marais (ou de son 1<sup>er</sup> adjoint pour ce qui concerne la réunion qui s'est tenue à Cherbourg) aux cinq réunions publiques relatives à la concertation préalable du projet Hommage aux Héros lui a permis ainsi qu'à ses collaborateurs immédiats de directement apprécier les modalités d'organisation d'une réunion publique dédiée à la concertation préalable d'un projet. Cette participation aura aussi été l'occasion d'apprécier le ressenti du public sur le projet Hommage aux Héros et de mesurer ainsi la nature des attentes vraisemblables et interrogations possibles du public en ce qui concerne de la concertation relative à la mise en conformité du PLU de Carentan-Les-Marais.

#### **Etape 4.**

La décision d'organiser la concertation sur la mise en conformité du PLU en octobre, postérieurement à la concertation préalable sur le projet Hommage aux Héros a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal de Carentan-Les-Marais le 15 septembre (cf. pièce jointe 1). Le conseil municipal de Carentan-Les-Marais a ainsi décidé que cette concertation organisée par la Mairie se déroulerait du 10 octobre au 7 novembre 2022.

Le 16 septembre, la mairie informe le garant que :

- Deux réunions publiques seront organisées, la première le 13 octobre à Carentan-Les-Marais, la seconde le 27 octobre à Saint Hilaire-Petitville ;
- Un déplacement sur site est prévu le 27 octobre ;
- Un dossier en version papier sera mis à disposition pendant la durée de la concertation à la mairie de Carentan-Les-Marais et à la mairie déléguée de Saint Hilaire-Petitville ;

- Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune (<https://carentanlesmarais.fr>) ;
- Pendant la durée de la concertation, les observations du public pourront être consignées sur un registre papier dans les deux mairies précitées.

Le bilan de la concertation sera établi par la mairie de Carentan-Les-Marais, soumis à l'approbation du conseil municipal puis mis en ligne sur le site de la mairie.

Le 23 septembre, le déplacement sur site du 27 octobre n'ayant pas été mentionné dans l'avis de concertation, le garant recommande à la mairie de faire connaître cette mesure au public via un communiqué de presse et une mention sur le site de la mairie quelques jours avant le 27 octobre.

Sur cette base, après publication de l'avis de concertation préalable (cf. annexe 3) le 23 septembre 2022 et la concertation préalable relative au projet Hommage aux Héros étant terminée depuis le 7 octobre, le garant a considéré que sa mission de conseil était arrivée à son terme et qu'il convenait de clôturer le présent rapport.

Laurent DEMOLINS  
Garant de la concertation  
Projet Hommage aux Héros

A Moëlan-sur-Mer, le 10 octobre 2022,

- Annexe 1. Délibération du conseil municipal de Carentan-Les-Marais en date du 15 septembre 2022
  
- Annexe 2 Avis de concertation préalable à la mise en conformité du PLU publié le 23 septembre 2022
  
- Annexe 3. Publication de l'avis de concertation préalable dans La Presse de la Manche et Ouest-France les 23 et 24-25 septembre 2022

Département  
de la MANCHE

Arrondissement  
de SAINT-LÔ

Canton  
de CARENTAN

Ville  
de CARENTAN-  
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre  
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 41  
Date de convocation : 06.09.2022  
Date d'affichage du compte-rendu : 16.09.2022  
Numéro de délibération : DCM2022.066

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Amélie DAVID, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Jacky LENOURY, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Vincent MAUNOURY, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Brigitte REGNAULT, Marc SCHELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

Etaient excusés : Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Bernard DENIS, Irène DUCHEMIN a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Valérie MILLOT a donné procuration à Christian VANDROMME, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Marion REMILLY a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Michel JEAN, Gérard VOIDYE a donné procuration à Pierrette THOMINE.

Etaient absents : Caroline DUVAL, Laurence HOREL, Jean-Pierre LECESNE, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PROJET « HOMMAGE AUX HÉROS » ET MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION :

Accusé de réception en préfecture  
050-200085579-20220916-DCM2022-066-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2022  
Date de réception préfecture : 16/09/2022

Le projet « Hommage aux héros » fait actuellement l'objet d'une concertation préalable initiée par les porteurs de projet, cette dernière a lieu du 16 août au 7 octobre 2022 et permet une connaissance précise du projet.

Le site pressenti pour l'implantation de ce projet est situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville sur les parcelles cadastrées section ZE n°17, 75 et 76, ZE n°72 et n°9 et ZD n°27, 4, 6 (en partie) et 26 pour environ 32 hectares. Cette emprise est aujourd'hui classée en zone A au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Hilaire-Petitville.



Afin de permettre la réalisation de projets touristiques, éducatifs, et culturels, il est nécessaire de faire évoluer le PLU sous forme de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Saint-Hilaire-Petitville. Il s'agira de matérialiser sur le zonage du PLU de Saint-Hilaire-Petitville un périmètre défini finement permettant la constructibilité d'une zone pouvant accueillir des projets touristiques, éducatifs et culturels tels que le projet Hommage aux Héros.

L'article L300.6 du Code de l'urbanisme permet aux collectivités territoriales, après enquête publique, de se prononcer par déclaration de projet sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement, y compris si elle est portée par une personne privée, et ainsi adapter son document d'urbanisme par une procédure de mise en compatibilité.

L'article L121-15-1 du code de l'environnement prévoit une procédure de concertation préalable qui vise à favoriser la consultation du public en amont de la décision pour les projets, plans, programmes et décisions soumis à évaluation environnementale hors champ de la commission nationale du débat public.

La procédure de concertation préalable permet d'associer le public à l'élaboration d'un projet, d'un plan ou programme. Elle permet également de recueillir l'avis de la population avant l'enquête publique.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Hilaire-Petitville est ainsi composée des étapes suivantes :

- Une concertation préalable qui permettra de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet de mise en compatibilité du PLU clôturée par un bilan de la concertation
- Un examen conjoint du dossier mené par le Maire avec les Personnes Publiques associées,
- Une enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU
- Une délibération du Conseil Municipal approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. La communauté de communes compétente en document d'urbanisme devra in fine approuver la mise en compatibilité.



Le Conseil Municipal est sollicité dans le cadre de la définition des modalités de la concertation préalable. Cette concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation.

Monsieur Laurent DEMOLINS, conseil de la collectivité a indiqué qu'il serait souhaitable de modifier les dates de lancement de la concertation pour la mise en compatibilité du PLU de Saint-Hilaire-Petitville avec le projet Hommage aux héros, initialement prévue du 15 septembre au 15 octobre. Le motif invoqué est le risque de confusion pour le public entre la concertation menée sur le projet en lui-même qui se déroule du 16 août au 7 octobre et la concertation menée par la collectivité sur la mise en compatibilité du PLU de SAINT HILAIRE PETITVILLE.

**Il est proposé de fixer les modalités de la concertation comme suit :**

- La concertation préalable sera réalisée du 10 octobre au 7 novembre 2022
- Un dossier en version papier sera mis à disposition sur la durée de la concertation préalable pendant les jours et heures d'ouverture au public à la mairie de Carentan les Marais et à la mairie déléguée de Saint-Hilaire-Petitville ainsi que sur le site internet de la commune (<https://carentanlesmarais.fr>)
- Deux réunions publiques de présentation du projet de mise en compatibilité du PLU seront organisées au cours de la concertation préalable à savoir le 13 octobre et le 27 octobre 2022 à partir de 18h30.
- Pendant la durée de la concertation, les observations du public pourront être consignées sur un registre papier mis à disposition dans les Mairies de Carentan les Marais et Saint-Hilaire-Petitville.
- Afin d'informer le public des modalités et dates de démarrage et de fin de la concertation, un avis sera publié au plus tard quinze jours avant le début de la concertation :
  - Sur le site internet de la commune
  - Dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département
  - Par voie d'affichage en mairie
  - Par publication sur le panneau lumineux de la commune
- Un bilan de la concertation sera établi, soumis au conseil municipal et diffusé sur le site internet de la commune.

Considérant l'article L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

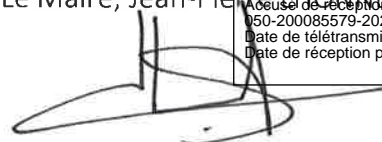
- Annule et remplace la délibération N°DCM2022-057 du 23 août 2022
- Approuve les modalités de la concertation énoncées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à mener la concertation
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et à solliciter l'examen conjoint de l'Etat et des autres personnes publiques associées.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 16 septembre 2022

Le Maire, Jean-Pierre L'HONNEUR



Accuse de réception en préfecture  
050-200085579-20220916-DCM2022-066-DE  
Date de télétransmission : 16/09/2022  
Date de réception préfecture : 16/09/2022



# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application du code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants

**CONCERTATION PREALABLE A LA  
MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
DE LA COMMUNE DELEGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE,  
COMMUNE NOUVELLE DE CARENTAN-LES-MARAIS, AVEC LE PROJET HOMMAGE AUX HEROS**

## Objet de la concertation préalable

La concertation préalable porte sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint Hilaire Petitville, commune déléguée de CARENTAN-LES-MARAIS avec le projet Hommage aux héros.

Le projet « Hommage aux héros » fait actuellement l'objet d'une concertation préalable initiée par les porteurs de projet, cette dernière a lieu du 16 août au 7 octobre 2022 et permet une connaissance précise du projet.

Le site pressenti pour l'implantation de ce projet est situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire Petitville sur les parcelles cadastrées section ZE n°17, 75 et 76, ZE n°72 et n°9 et ZD n°27, 4, 6 (en partie) et 26 pour environ 32 hectares. Cette emprise est aujourd'hui classée en zone A au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Hilaire-Petitville.

Afin de permettre la réalisation de projets touristiques, éducatifs, et culturels, il est nécessaire de faire évoluer le PLU sous forme de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de Saint-Hilaire-Petitville. Il s'agira de matérialiser sur le zonage du PLU de Saint-Hilaire-Petitville un périmètre défini finement permettant la constructibilité d'une zone pouvant accueillir des projets touristiques, éducatifs et culturels tels que le projet Hommage aux Héros.

## Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée à l'initiative de la ville de Carentan-les-Marais et par **délibération n°2022.66 du 15 septembre 2022** conformément au code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants.

## Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se tiendra du lundi **10 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022 inclus**.

## Modalités de la concertation préalable

### 1. Information du public

- Un dossier de la concertation présentant les objectifs du projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE avec le projet

Hommage aux héros est consultable aux heures d'ouverture au public à la mairie de CARENTAN, Boulevard de Verdun et la mairie déléguée de SAINT HILAIRE PETITVILLE, rue des fleurs.

Les jours et horaires d'ouvertures pour la mairie de CARENTAN et la mairie déléguée de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE sont les suivants :

Lundi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45  
Mardi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45  
Mercredi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45  
Jeudi : 8h45-12h15 et 13h15-17h45  
Vendredi : 8h45-12h15 et 13h15-16h45

Il est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de CARENTAN-DE-MARAIS : <https://carentanlesmarais.fr>

## 2. Dialogue et réflexion collective

- Une première réunion publique se tiendra **le jeudi 13 octobre 2022** dans la salle de théâtre de Carentan, rue de la Halle commune déléguée de CARENTAN à 18h30 ;
- une seconde réunion publique se tiendra le **Jeudi 27 octobre 2022** à la Salle des fêtes de Saint-Hilaire-Petitville, 6 rue d'Isigny, commune déléguée de SAINT-HILAIRE-PETITVILLE à 18h30 ; (déplacement sur site possible de 17h30-18h15)
- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur les registres papier mis à la disposition du public aux heures d'ouverture au public à la mairie de CARENTAN, Boulevard de Verdun et la mairie déléguée de SAINT HILAIRE PETITVILLE, rue des fleurs.

Les différents supports de la concertation seront disponibles au plus tard le 10 octobre 2022, 00h00.

### Bilan de la concertation :

Le bilan de la concertation fera l'objet d'une délibération du conseil municipal de Carentan-Les-Marais qui sera notamment diffusée sur le site internet de la commune.



**BONNES AFFAIRES**

**Achète**

**BIJOUTERIE BECHET** à Valognes : nous rachetons ou transformons vos pièces ou bijoux en or. - Tél. 02.33.40.12.52.

**ACHAT, PIÈCES OR ET ARGENT**, lingots, bijoux or, change monnaies, cartes postales, numismatique, expertise gratuite. - SA J. COULON, 53, rue Maréchal-Foch, Cherbourg. Tél. 02.33.20.09.27.

**ANTIQUITES DU ROULE**, achetons meubles anciens, bijoux or : colliers, bagues, braccets, montres, etc. tableaux, bronze, statues, pendules, objets chine, japon... vaisselle. Expertise succession. - 179, avenue de Paris, Cherbourg, tél. 06.70.07.39.42, 02.33.40.05.52.

**ACHAT-VENTE OR ET ARGENT**, lingots, pièces et bijoux. **EXPERTISE GRATUITE** sans RV et sans engagement. Expertise à domicile sur RV. - **COMPTOIR NATIONAL DE L'OR**, 58, rue Albert-Mahieu, 50100 Cherbourg : cherbourg@gold.fr ou 09.83.09.44.96.

**Aviss**

**NOUS avons besoin de vous face la demande grandissante d'aide, vêtements, meubles, et tout ce qui peut être réutilisé**, nous avons avec vote aide créé 8 emplois en CDI entièrement à notre charge, nous débarquons maison, greniers, y compris les encombrants sous réserve que notre travail corresponde à la marchandise récupérée. - Association Aide au Confort pour Tous, 32, rue de la Gare, 50760 Réville. Tél. 02.14.14.78.24.

publicité **LA PRESSE DE LA MANCHE** 0233971610

**CONTACTS Rencontres**

**Guyaine, 52 ans**, dit non à la solitude, aux soirées trop longues, aux journées tristes et monotones. Elle a besoin d'aimer et d'être aimée. Pimpanette, coquette. Elle ne vous laissera pas indifférent. - **CELINE B.**, Agence de Rencontres, 3, rue Franche-Comté, 50100 CHERBOURG, 06 29 74 49 90, **GRATUIT POUR LES FEMMES.**

**EMPLOI SERVICES**

**Offres d'emploi**

**ESCALE Chocolat** recherche un ouvrier boulanger H/F ; un apprenti chocolatier H/F ; un apprenti mention en pâtisserie H/F. - Se présenter 8, rue de la Paix à Equeurdreville. Tél. 02.33.93.86.21.

**Offres de services**

**COTENTIN FERRAILLE** débarrasse gratuitement tous genres de véhicules et ferraille. - Tél. 06.51.62.36.07.

**IMMOBILIER**

**Je loue**

**OMONVILLE-LA-ROGUE**, appartement F1, 2<sup>e</sup> étage : cuisine, SdB, douches, WC, loyer : 280 € CC. - Tél. 02.33.53.74.61 ou 06.77.25.00.95.

petite annonce **LA PRESSE DE LA MANCHE** 02 33 97 16 16 02 33 97 16 17

**ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES**

**AVIS ADMINISTRATIFS**

**AVIS DE CONCERTATION PREALABLE**  
En application du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants  
**CONCERTATION PREALABLE A LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-HILAIRE-PEITVILLE, COMMUNE NOUVELLE DE CARENTAN-LES-MARAIS AVEC LE PROJET "HOMMAGE AUX HEROS"**

Objet de la concertation préalable  
La concertation préalable porte sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Hilaire-Petitville, commune déléguée de CARENTAN-LES-MARAIS avec le projet "Hommage aux Héros".  
Le projet "Hommage aux Héros" fait actuellement l'objet d'une concertation préalable initiée par les porteurs de projet, cette dernière a lieu du 16 août au 7 octobre 2022 et permet une connaissance précise du projet.  
Le site pressenti pour l'implantation de ce projet est situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville sur les parcelles cadastrées section ZE n°17, 15 et 70, ZE n°172 et n°18 et 20 n°17, A, B (en partie) et 26, pour environ 32 hectares. Cette emprise est aujourd'hui classée en zone A sur le Plan local d'Urbanisme (PLU) de SAINT-HILAIRE-PEITVILLE.  
Afin de permettre la réalisation de projets touristiques, éducatifs, et culturels, il est nécessaire de faire évoluer le PLU sous forme de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de SAINT-HILAIRE-PEITVILLE. Il s'agit de matérialiser sur le zonage du PLU de SAINT-HILAIRE-PEITVILLE un périmètre défini fixement permettant la constructibilité d'une zone pouvant accueillir des projets touristiques, éducatifs et culturels tels que le projet "Hommage aux Héros".  
Organisation de la concertation préalable :  
La concertation préalable est organisée à l'initiative de la ville de CARENTAN-LES-MARAIS au par délibération n°2022.66 du 15 septembre 2022 conformément au Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants.  
Durée de la concertation préalable :  
La concertation préalable se tiendra du lundi 10 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022 inclus.  
Modalités de la concertation préalable :  
1. Information du public :  
- Un dossier de la concertation présentant les objectifs du projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville avec le projet "Hommage aux Héros" est consultable aux heures d'ouverture au public à la mairie de Carentan, boulevard de Verdun et à la mairie déléguée de Saint-Hilaire-Petitville, rue des Fleurs. Les jours et horaires d'ouvertures pour la mairie de Carentan et la mairie déléguée de Saint-Hilaire-Petitville sont les suivants :  
Lundi : 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 15 à 17 h 45 ;  
Mardi : 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 15 à 17 h 45 ;  
Mercredi : 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 15 à 17 h 45 ;  
Jeudi : 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 15 à 17 h 45 ;  
Vendredi : 8 h 45 à 12 h 15 et 13 h 15 à 16 h 45.  
Il est également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de CARENTAN-LES-MARAIS : <https://carentanlesmarais.fr>  
2. Dialogue et réflexion collective :  
- Une première réunion publique se tiendra le jeudi 13 octobre 2022 dans la salle de théâtre de Carentan, rue de la Halle commune déléguée de CARENTAN-LES-MARAIS à 18 h 30 ;  
- une seconde réunion publique se tiendra le jeudi 27 octobre 2022 à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Petitville, 6, rue d'Isgny, commune déléguée de CARENTAN-LES-MARAIS à 18 h 30 ;  
- Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur les registres papier mis à la disposition du public aux heures d'ouverture au public à la mairie de Carentan, boulevard de Verdun et la mairie déléguée de Saint-Hilaire-Petitville, rue des Fleurs.  
Les différents supports de la concertation seront disponibles au plus tard le 10 octobre 2022, 09 h 00.  
Bilan de la concertation :  
Le bilan de la concertation fera l'objet d'une délibération du conseil municipal de CARENTAN-LES-MARAIS qui sera notamment diffusée sur le site internet de la commune.  
06/2022

**RÉGIME MATRIMONIAL**

**OFFICE NOTARIAL DE LA BAIE AVRANCHES (Manche) LA COLOMBE (Manche) PERCY-EN-NORMANDIE (Manche)**  
**CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

D'un acte reçu le 13 septembre 2022 par M<sup>r</sup> Romain LECORDIER, notaire au sein de l'OFFICE NOTARIAL DE LA BAIE à AVRANCHES (50300), 8 bis, rue Valluuet, il résulte que M. Jérôme Guy Denis BAZIRE, prestataire de services, né à VIRE (14500) le 26 avril 1970 et M<sup>m</sup> Caroline Sébastienne Marie-Hélène LECOULISE, sans profession, née à VIRE (14500) le 23 décembre 1973 demeurant ensemble à SOURDEVAL (50150), Le Ponceat, Virevac, mariés à la mairie de SOURDEVAL (50150), le 13 juillet 1996 sous le régime de la séparation de biens puis et simple aux termes d'un contrat de mariage reçu par M<sup>r</sup> DESDOITS, notaire à SOURDEVAL (50150), le 19 juin 1999 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. A été stipulé audit acte que le conjoint survivant pourra à son choix : - se faire attribuer intégralement ou partiellement la communauté, en propriété ou en usufruit ou en propriété et en usufruit ; - exercer un préjudice sur divers biens dépendant de la communauté (immeubles à usage de résidence secondaire, de rapport, tous les biens bâtis et non bâtis, le mobilier garnissant tous ces immeubles, les véhicules à moteur ou non, les comptes bancaires, livrets, placements et les contrats d'assurance-vie). Conformément à l'article 1397, alinéa 3, du Code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites, dans un délai de trois mois et devront être notifiées à M<sup>r</sup> LECORDIER, notaire sus-nommé.  
Pour Avis M<sup>r</sup> LECORDIER

Transmission **MARCHÉS PUBLICS** [aj@lapressedelamanche.fr](mailto:aj@lapressedelamanche.fr)

**VIE DES ENTREPRISES**

**COGERP**

**CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE AVOCATS**  
**LA MORISSAIS** Société civile au capital de 15.244,90 €  
Siège social : **LA MORISSAIS 60600 MOULINES**  
412 637 718 RCS COUTANCES  
**AVIS DE MODIFICATION**  
Aux termes d'une décision collective en date du 30 juin 2022 à MOULINES, les associés ont décidé de réduire le capital social de 3.963,90 € pour le ramener à un montant de 11.281 €.  
Les associés ont par ailleurs pris acte de la démission de ses fonctions de gérante de M<sup>m</sup> Jocelyne GOUGEON, demeurant 39, Les Routiers, 60600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUECT. Le tout prenant effet au 30 juin 2022.  
0105023

**Pour passer votre petite annonce dans LA PRESSE DE LA MANCHE**

Réservé aux particuliers. Paiement comptant uniquement avant parution.

Respectez les conditions de publication.

**Le jour de parution**

Lundi	Mardi	Mercredi	FORFAIT 17 mots Mot supplémentaire = 0,35 € x ..... = ..... Ecrire au bureau du journal qui transmettra Forfait 7 € = ..... Total = ..... = 6,5 €
jeudi	Vendredi		
			FORFAIT 17 mots = 9 € Mot supplémentaire 0,50 € x ..... = ..... Ecrire au bureau du journal qui transmettra Forfait 7 € = ..... Total = .....

**Vos coordonnées**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**3 possibilités de paiement**

Soit directement au bureau du journal <b>LA PRESSE DE LA MANCHE</b> Service petites annonces BP 408 - 50104 Cherbourg Par chèque ou par carte bancaire	Soit par courrier (délai 48 h) <b>LA PRESSE DE LA MANCHE</b> Service petites annonces BP 408 - 50104 Cherbourg Par chèque ou par carte bancaire	Soit par TÉLÉPHONE <b>02.33.97.16.16</b> Règlement par carte bancaire uniquement.
--	---	---

Ci joint mon règlement total par  
 Chèque à l'ordre de La Presse de la Manche  
 carte bancaire (Visa ou Eurocard) N° \_\_\_\_\_  
 Date de validité \_\_\_\_\_ Cryptogramme \_\_\_\_\_

**LA PRESSE DE LA MANCHE**  
Société cherbourgeoise d'éditions  
S.A. au capital de 400.000 €  
9, rue Gambetta, B.P. 408, 50104 CHERBOURG ☎ 02.33.97.16.18

<b>Directeur délégué et de la rédaction :</b> <b>M. Cedren de SAINTE LORETTE</b>	<b>PUBLICITÉ HQRS DÉPARTEMENT</b> 366 SAS 101, boulevard Murat CS 51724 75 771 PARIS 16 Tél. 01.78.94.73.66
<b>Rédacteur en chef adjoint :</b> <b>M. Chrisami MARCHAND</b>	<b>PUBLICITÉ LOCALE</b> Tél. 02.33.97.16.10
<b>Président Directeur Général</b> <b>Directeur de la publication :</b> <b>M. Francis GAUNAND</b>	Les documents non-insérés ne sont pas rendus N° Com. Par. : D625 O 86667 ISSN 0299 - 030X
<b>Directeur général adjoint :</b> <b>M. Laurent GOUHIER</b>	<b>IMPRESSION</b> Société cherbourgeoise d'éditions 9, rue Gambetta 50104 Cherbourg Cedex
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION :</b> <b>M. Francis GAUNAND, Président</b> <b>M. Marcel CLAIRET</b> Société SIPA, Représentée par M. Louis ECHELARD	<b>SERVICE ABOONEMENTS</b> 02 33 97 16 32
<b>TARIF DES ABOONEMENTS :</b>	<b>VERSION NUMERIQUE</b> 1 mois ..... 17,00 € 3 mois ..... 51,00 € 1 an ..... 204,00 € <a href="https://www.lapressedelamanche.fr">https://www.lapressedelamanche.fr</a>

**Tarif : du lundi au dimanche avec TV mag**

1 mois	36,50 €
3 mois	107,00 €
6 mois	210,00 €
1 an	415,00 €

Edition du 22/09/22  
N° 23 857 - Tirage : 13 975 ex.  
Sa composition est calibrée de 44 pages



Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :  
[centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021, soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

**Concertation préalable  
à la mise en compatibilité  
du Plan local d'urbanisme (PLU)  
de la commune déléguée  
de Saint-Hilaire-Petitville,  
commune nouvelle  
de Carentan-les-Marais,  
avec le projet Hommage aux héros**

## AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants.

Objet de la concertation préalable : la concertation préalable porte sur le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Saint-Hilaire-Petitville, commune déléguée de Carentan-les-Marais avec le projet Hommage aux héros. Le projet «Hommage aux héros» fait actuellement l'objet d'une concertation préalable initiée par les porteurs de projet, cette dernière a lieu du 16 août au 7 octobre 2022 et permet une connaissance précise du projet.

Le site pressenti pour l'implantation de ce projet est situé sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville sur les parcelles cadastrées section ZE n° 17, 75 et 76, ZE n° 72 et n° 9 et ZD n° 27, 4, 6 (en partie) et 26 pour environ 32 hectares. Cette emprise est aujourd'hui classée en zone A au Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Hilaire-Petitville.

Afin de permettre la réalisation de projets touristiques, éducatifs, et culturels, il est nécessaire de faire évoluer le PLU sous forme de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Saint-Hilaire-Petitville. Il s'agit de matérialiser sur le zonage du PLU de Saint-Hilaire-Petitville un périmètre défini finement permettant la constructibilité d'une zone pouvant accueillir des projets touristiques, éducatifs et culturels tels que le projet Hommage aux héros.

Organisation de la concertation préalable : la concertation préalable est organisée à l'initiative de la ville de Carentan-les-Marais et par délibération n° 2022.66 du 15 septembre 2022 conformément au Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants.

Durée de la concertation préalable : la concertation préalable se tiendra du lundi 10 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022 inclus.

Modalités de la concertation préalable :

1. Information du public :  
- un dossier de la concertation présentant les objectifs du projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville avec le projet Hommage aux héros est consultable aux heures d'ouverture au public à la mairie de Carentan, boulevard de Verdun et la mairie déléguée de Saint-Hilaire-Petitville, rue des Fleurs.

## Vie des sociétés

**VocaConseil**  
BOULIER-VIDEAU  
LECOMTE-DE PANTHOU

BOULIER-VIDEAU-  
LECOMTE-DE PANTHOU  
Avocats associés  
8, rue Alfred-Kastler  
14000 CAEN  
Téléphone : 02 31 80 42 51  
Télécopie : 02 31 86 45 73

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19 septembre 2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Sa dénomination sociale est SARL Florian et Laura.

Le capital social a été fixé à 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros, libérées dans les proportions prévues par la loi.

Le siège social est fixé à Saint-Jean-de-Daye (50620), 11, rue de la Libération.

L'objet social est « l'activité de boulangerie, pâtisserie, confiserie, biscuiterie, viennoiserie, chocolaterie, glacierie, sandwicherie, épicerie, traiteur, dépôt de pain et vente froide de produits de boulangerie, vente de boissons et consommation sur place ou à emporter ; et d'une manière générale toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles, financières pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de cet objet ».

La durée est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Les gérants sont M. Florian Cognaud et Mme Laura Pouvreau demeurant à Pont-Hébert (50880), 3, rue Robert-Desnots. La société sera immatriculée au RCS de Coutances.

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution suivant acte régularisé par signature électronique les 19 et 21 septembre 2022, de la Seiarl dénommée Pharmacie Briovera, sous condition suspensive de son inscription au tableau de la section A de l'ordre des pharmaciens.

Capital : 100 000 euros divisé en 10 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale. Apports en numéraire.

Siège : Saint-Lô (50000), 1 et 3, rue de Villedieu.

Objet : exercice de la profession de pharmacien d'officine.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Cessions : pour tous, consentement de la majorité des trois quarts des porteurs de parts exerçant la profession dans la

**le chasse-marée**  
LA REVUE DU MONDE MARITIME

**ACTUELLEMENT  
EN KIOSQUE**



**TOUS LES DEUX MOIS  
SUR 132 PAGES  
LE MEILLEUR  
DU MONDE MARITIME**

**ABONNEZ-VOUS  
OU OFFREZ  
UN ABONNEMENT**

**le chasse-marée**